

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	DROIT – ECONOMIE - GESTION					M2
Mention :	SCIENCES DU MANAGEMENT					
Spécialité :	Métiers de l'enseignement et de la formation en Economie-Gestion					
Volume horaire étudiant :	229 à 236 h	235 à 242 h	17 h		6 semaines	481 à 495h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Dominique LAURENCE dominique.laurence@dijon.iufm.fr Jean-Claude DANDOUAU Jean-claude.dandouau@u-bourgogne.fr ☎ 03.80.39.54.33	Patricia LADOUCE ☎ 03.80.39.54.31 patricia.ladouce@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Sciences Economiques et de Gestion

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

L'objectif principal de cette spécialité de master est de préparer aux métiers de l'enseignement et de la formation dans le domaine des sciences économiques, juridiques et de gestion, ainsi que d'initier les étudiants à la recherche en sciences de gestion.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les étudiants titulaires du master (M1+M2) et ayant réussi un concours, privé ou public, de recrutement d'enseignants organisé par le Ministère de l'Education Nationale ou le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ont vocation à exercer leur métier dans un établissement, public ou privé, relevant de l'autorité de ce Ministère. Ils pourront aussi postuler sur les postes d'enseignant du second degré du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Par ailleurs, les étudiants titulaires du master ont vocation à enseigner les sciences économiques, juridiques et de gestion dans les organismes de formation publics et privés, en formation initiale ou continue et dans les écoles de commerce et de gestion.

Ils peuvent aussi postuler dans les établissements privés sous contrat avec le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche : établissement temps plein (CNEAP, UNREP) et les établissements privés à rythme approprié (Maisons Familiales et Rurales).

Enfin, les étudiants souhaitant se réorienter vers une autre spécialité de master les étudiants peuvent accéder aux différents métiers sur lesquels débouchent ces masters. Ils peuvent poursuivre leur cursus dans la spécialité recherche en sciences de gestion pour accéder aux métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Ce master prépare les étudiants aux métiers de l'enseignement et de la formation dans le secteur public comme dans le secteur privé, notamment ceux de la formation continue.

Différentes formules permettent l'accès au Master « Métiers de l'enseignement et de la formation » :

Formation initiale :

En Master 2 : accès sur dossier pour les titulaires du M1 de la spécialité, et sur dossier et entretien pour les titulaires d'un master 1 d'une autre spécialité.

Formation continue :

Les candidatures des personnes en reconversion professionnelle seront examinées au cas par cas pour une entrée en M1 ou une entrée en M2 après une procédure de validation d'acquis. Selon leurs parcours antérieurs, certaines unités constitutives d'enseignement pourront être validées. L'accès par validation des acquis de l'expérience est aussi possible après étude du dossier par le SUFCOB.

Ceux qui se destinent à l'enseignement par voie de concours devront en plus respecter les conditions de recrutement spécifiques à l'employeur.

Organisation et descriptif des études :

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE 11	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Préparation spécifique aux épreuves écrites	Méthode de la note de synthèse		8	3		11	3	CT	3		3
	Dont en droit		8	3		11					
	Dont en économie		8	3		11					
	Méthode de l'étude de cas (par option)		14	4		18	3	CT	3		3
TOTAL UE			30	10		40	6		6		6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 12	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthode de Recherche et didactique	Méthode de recherche en sciences de gestion	06	20			20	3	CT (Ecrit - 2h)	3		3
	Préparation à l'exercice professionnel		20			20	3	CT	3		3
TOTAL UE			40			40	6		6		6

UE 13	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef

Environnement juridique et outils de gestion	Droit	01	30	10		40	4	CT	4		4
	Outils et mathématiques de gestion	06	10	10		20	2	CT	2		2
TOTAL UE			40	20		60	6		6		6

UE 14	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Environnement économique	Sciences économiques 3	05	30	10		40	3	CT	3		3
	Management des organisations ³	06	30	10		40	3	CT	3		3
TOTAL UE			60	20		80	6		6		6

OPTIONS = UNE OPTION AU CHOIX EN FONCTION DU PROJET PROFESSIONNEL

UE 15	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Communication, organisation et gestion des ressources humaines	Organisation	06	18	12		30	2,5	CT	2,5		2,5
	Management des ressources humaines	06	18	12		30	2,5	CT	2,5		2,5
	Outils informatiques	27	4	6		10	1	CT	1		1
TOTAL UE			40	30		70	6		6		6

UE 15	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Comptabilité, gestion et finance	Gestion et analyse financière	06	30	12		42	3	CT	3		3
	Gestion comptable des investissements et des immobilisations	06	12	6		18	2	CT	2		2
	Outils informatiques	27	4	6		10	1	CT	1		1
TOTAL UE			46	24		70	6		6		6

UE 15	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Marketing, commerce et vente	Applications sectorielles du marketing	06	30	12		42	3	CT	3		3
	Techniques du commerce international	06	10	8		18	2	CT	2		2
	Outils informatiques	27	4	6		10	1	CT	1		1
TOTAL UE			44	26		70	6		6		6

UE 15	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Conception et gestion des systèmes d'informations	Algorithmique et programmation 2	27	7	5		12	1	CT	1		1
	Système d'information et modélisation 3	27	14	10		24	2	CT	2		2
	Bases de données et modèle relationnel 2	27	14	10		24	2	CT	2		2
	Outils informatiques	27	4	6		10	1	CT	1		1
TOTAL UE			39	31		70	6		6		6

UE 15	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Management des	Informatique	27	12	10		22	2	CT	2		2

activités touristiques	Histoire des civilisations et chronologie de l'art occidental	21 22	12	6		18	1,5	CT	1,5		1,5
	Géographie touristique	23	12	6		18	1,5	CT	1,5		1,5
	Méthodologie de l'action touristique 3	6	8	4		12	1	CT	1		1
TOTAL UE			44	26		70	6		6		6

UE 15	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Transport et logistique	Transport et logistique	06	28	12		40	4	CT	4		4
	Acteurs et outils du commerce international	06	8	6		14	1	CT	1		1
	Négociation commerciale appliquée au transport et à la logistique	06	6			6	0,5	CT	0,5		0,5
	Outils informatiques	27	4	6		10	1	CT	1		1
TOTAL UE			46	24		70	6		6		6

TOTAL S3		209 à 216	74 à 81			290	30				30
-----------------	--	--------------	------------	--	--	-----	----	--	--	--	----

SEMESTRE 4

UE 16	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Métiers, contextes d'enseignement et questions professionnelles	Métier d'enseignant, aspects législatifs et éthiques	70		66		66	6	CT	6		6
TOTAL UE				66		66	6		6		6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 17	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Enseigner sa discipline et préparer l'épreuve de leçon	Didactique du droit	70		12		12	1,5	CT	1,5		1,5
	Didactique de l'économie	70		12		12	1,5	CT	1,5		1,5
	Didactique de l'informatique	70		14		14	1,5	CT	1,5		1,5
	Didactique du management	70		12		12	1,5	CT	1,5		1,5
TOTAL UE				50		50	6		6		6

UE 18	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Enseigner sa discipline dans l'option et préparer l'épreuve de leçon	Didactique de l'informatique (par option)	70		6		6	1	CC	1		1
	Didactique de la discipline (par option)	70		24		24	3	CC	3		3
	Enseigner sa discipline	70		20		20	2	CC	2		2
TOTAL UE				50		50	6		6		6

UE 19	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
-------	------------	-----	----	----	----	-------	------	-----------	----------	----------	------------

Préparation à l'exercice professionnel	Préparation et exploitation stage ARP			27		27	3	CC	3		3
	Epreuve sur dossier (par option)			22		22	3	CT	3		3
TOTAL UE				49		49	6		6		6

UE 20	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Approfondissement à la recherche	Séminaire de recherche						2	CC		2	2
	Mémoire de recherche						4	CT (oral + écrit)	4		4
TOTAL UE							6		4	2	6

TOTAL S4				161	17	178	30				30
----------	--	--	--	-----	----	-----	----	--	--	--	----

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect des modalités de contrôle des connaissances adoptées par le conseil d'Administration de l'université du 18 octobre 2004. Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 02 avril 2001.

Voir le référentiel LMD sur le site www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignement du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20

Les dispositions relatives aux modalités de contrôle des connaissances sont les suivantes (M1 et M2) :

- La moyenne générale de chaque semestre est déterminée par compensation entre UE, chaque UE étant affectée d'un coefficient. Le semestre est validé et capitalisé si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

- Pour toute UE composée de plusieurs matières, la moyenne de l'UE est déterminée en fonction de la note obtenue dans chaque matière affectée d'un coefficient attribué à la matière. Toute UE validée est capitalisée en crédits ECTS.

- Chaque année de Master est validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. Il peut y avoir compensation entre le 1^{er} et le 2^{ème} semestre de chaque année.

- Dans le cas où l'étudiant obtient une moyenne inférieure à 10/20 pour un semestre, et que la moyenne générale sur l'année est inférieure à 10/20, l'étudiant doit se représenter à une seconde session d'examen organisée chaque année. L'étudiant doit alors repasser les éléments constitutifs des UE non validés dans les UE non validées.

A l'intérieur d'un semestre, l'étudiant conserve le bénéfice des UE validées qui sont capitalisées. L'étudiant

qui n'a pas validé le premier semestre est autorisé à suivre les enseignements du second semestre, la seconde

session est organisée pour les deux semestres d'enseignement. Il en va de même pour les semestres 3 et 4. Le

barème d'attribution des mentions par année du Master est le suivant : de 10 à 11,99/20 : Mention Passable, de 12 à

13,99/20 : Mention Assez-Bien, de 14 à 15,99/20 : Mention Bien, plus de 16/20 : Mention Très Bien.

Le Master est attribué aux étudiants qui ont validé les 120 crédits ECTS correspondant aux quatre semestres d'enseignement.

L'admission en deuxième année de master est subordonnée à la validation des 60 premiers crédits de ce parcours et à l'acceptation du dossier par le jury. Une admission parallèle en M2 est possible pour les étudiants titulaires d'un diplôme de M1 en Administration économique, sociale et culturelle, sciences du management ou d'un autre M1 en lien avec la spécialité et démontrant un intérêt pour l'enseignement. Un jury examinera au cas par cas les équivalences à donner.

Les modalités d'évaluation de la formation par les étudiants seront mises en place en concertation avec le CIPE.